

## PROCEDURE LICENCE 2017/2018

### A) RENOUVELLEMENT

Dès la réception du mail Gest Hand, voici la procédure à suivre :

- ✓ Si le certificat médical fourni pour la saison 2016-17 a été établi avant le 01/06/2016, alors un nouveau certificat est à produire pour la saison 2017-18.
- ✓ Si le certificat médical de la saison 2016-17 a été établi après le 01/06/2016, alors celui-ci reste valable et le licencié pratiquant doit fournir une attestation de santé après avoir renseigné un questionnaire qu'il conserve :
  - S'il coche la case NON à l'attestation de santé, alors cette attestation + le certificat de la saison passée sont suffisants,
  - S'il coche OUI à l'attestation, alors le licencié devra impérativement produire un nouveau certificat médical.
- ✓ Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs.
- ✓ Les photos et cartes d'identités sont reprises de saison en saison et ont une validité de 3 ans. Il se peut que certaines photos ne soient plus là en raison d'un mauvais format qui n'a pu être repris, dans ce cas, il suffit de recharger les photos qui seront alors valables 3 ans.

### B) CREATION

Dès la réception du mail Gest Hand, voici la procédure à suivre :

- ✓ Remplir le certificat médical
- ✓ Remplir l'autorisation parentale
- ✓ Fournir une photo d'identité (attention au format)
- ✓ Scanner sa pièce d'identité recto/verso ou le livret de famille

### C) MUTATION

Même procédure que le renouvellement à laquelle il faut rajouter :

- ✓ Lettre de sortie du club précédent

**Dans les 3 cas nous devons récupérer et garder l'original du certificat médical ainsi que le paiement de votre licence pour valider votre inscription.**